



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS
(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

fondée en 1895

Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 21 Août 1906)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE


de 1912

17^e Année

DISCOURS ET RAPPORTS

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

10, Avenue Parmentier, 10



18191

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS
(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

fondée en 1895

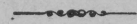
Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 21 Août 1906)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1912

17^e Année



DISCOURS ET RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

10, Avenue Parmentier, 10

RÉCOMPENSES

obtenues par la

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES ADULTES

1900 — *Exposition Universelle de Paris*

MÉDAILLE D'ARGENT

1905 — *Exposition Internationale de Liège*

MÉDAILLE D'OR

1908 — *Exposition Franco Britannique de Londres*

MÉDAILLE D'OR

1910 — *Exposition Universelle de Bruxelles*

DIPLOME D'HONNEUR

1911 — *Exposition Universelle de Turin*

DIPLOME D'HONNEUR

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

JEUNES ADULTES

détenus dans les prisons du département de la Seine

Reconnue d'utilité publique par Décret du 21 Août 1906

Président d'Honneur : M. le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Président Honoraire : CH. PETIT, Président Honoraire
à la Cour de Cassation

Conseil d'Administration

Président : M. E. PASSEZ, Ancien Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation.

Vice-Président : M. Henry JOLY, Membre de l'Institut.

Secrétaire-Général : M. PAUL BAILLIÈRE, Docteur en Droit.

Secrétaire : M. DEHOUE, Avocat à la Cour d'Appel,

Trésorier : M. DABANCOUR, Directeur honoraire de l'Enregistrement.

Membres du Conseil : M. JOUARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la
Cour de Cassation.

M. Hubert MARIE, Architecte.

M. Paul NOURRISSON, Avocat à la Cour d'Appel.

M. Albert RIVIÈRE, Ancien Magistrat, Secrétaire
général honoraire de la Société des prisons.

M. le Vicomte de POMERU

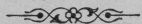
M. BESNARD, Commandant en retraite.

M. THOMAS, Secrétaire Général Honoraire de la
Compagnie des chemins de fer de l'Est.

M. le Comte de DURFORT.



EXTRAIT DES STATUTS



Article 2 — L'association se compose de membres titulaires de membres souscripteurs et de membres bienfaiteurs.

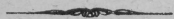
Pour être membre titulaire, il faut :

1° Etre présenté par deux membres de l'association et agréé par le Conseil d'administration ;

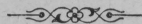
2° Payer une cotisation annuelle dont le minimum est de 20 francs. La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe de 200 francs.

Pour être membre souscripteur; il faut verser une cotisation annuelle de 10 francs ou une somme fixe de 100 francs.

Pour être membre bienfaiteur. il faut verser une somme minimum de 100 francs



FORMULE DE LIBERALITE TESTAMENTAIRE



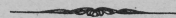
Je lègue à la Société de Patronage des Jeunes Adultes libérés, dont le siège est à Paris, 10, avenue Parmentier, et qui est reconnue d'utilité publique, une somme de franche et nette de tous droits,

Date.....

Signature :



ORIGINE ET BUT DE LA SOCIETE



La Société de Patronage des Jeunes Adultes libérés de 16 à 21 ans du département de la Seine a été fondée en 1895 sur l'initiative de l'aumônier de la Petite Roquette, M. l'abbé Milliard, et reconnue d'utilité Publique par décret du 21 août 1906

Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, de deux secrétaires-adjoints, d'un trésorier et de neuf membres du Conseil.

Le premier président a été M. le Conseiller à la Cour de Cassation Charles Petit, demeuré Président honoraire.

La Société a pour but de visiter en prison, avec l'autorisation de l'administration pénitentiaire, les jeunes détenus de 16 à 21 ans au cours de leur peine, et quand ils sortent sans ressources et ont été jugés dignes d'intérêts, elle leur offre un asile et du travail dans un atelier qu'elle entretient, 22, rue Pétion.

La Société recueille aussi les jeunes gens qui ont été internés par voie de Correction Paternelle et que leur famille ne peut pas reprendre immédiatement.

Les jeunes gens sont occupés dans l'atelier, toute la journée, au travail à façon dont le Patronage s'est procuré l'entreprise. Ils reçoivent une allocation quotidienne minimum de 1 fr. 50 pour la nourriture et le logement qui leur sont assurées dans les établissements du quartier ; de sorte que l'inexpérience des premiers jours ne les prive pas des ressources indispensables. Mais comme ils ont droit à la totalité de leur gain, il en résulte que leurs salaires

dépassent au bout de quelque temps ce minimum et qu'ils peuvent, par leur bonne conduite et leur économie, se constituer une petite réserve pour l'avenir. La différence entre leur allocation des premiers jours et les salaires qu'ils ont réellement gagnés demeure à la charge de la Société. Deux contremaitres sont chargés de surveiller l'atelier, d'aller chercher de l'ouvrage, de recevoir le travail et de tenir la comptabilité.

Après une certaine période d'épreuve, qui peut durer plusieurs mois, et lorsque les patronnés ont donné des marques suffisantes de leur esprit d'ordre et leur assiduité au travail, le Patronage s'occupe lui-même de les recommander et de leur trouver une situation. En tous cas, ils reçoivent un certificat qui leur permet de se placer assez facilement dans l'industrie.



Assemblée Générale de 1912

L'Assemblée générale de la Société de Patronage s'est tenue le 12 mars, dans la salle ordinaire du Conseil, 14, place Dauphine.

Elle était présidée par M. Ernest Passez, Président de la Société, ayant à ses côtés M. de Cinarea, rédacteur au troisième bureau de l'Administration pénitentiaire, représentant M. le Directeur ; M. Henri Joly, membre de l'Institut, Vice-Président ; M. Baillière, Secrétaire général ; M. Dabancour, Trésorier, et M. Dehouvé, Avocat à la Cour d'appel, Secrétaire.

Etaient présents : M. Ferdinand Dreyfus, Sénateur ; M. de Corny, Secrétaire général du Patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine ; M. Louiche-Desfontaines, Secrétaire général de l'Union des Patronages ; M. Paul Guillot, Avocat à la Cour d'appel ; M. Albert Rivière, Secrétaire général honoraire de la Société des Prisonniers ; M. le vicomte de Pomereu, M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite-Roquette ; M. l'abbé Brunet, aumônier auxiliaire ; M. Payan, Directeur de la Petite Roquette ; MM. André Passez et Jouarre, Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; M. Matter, Agent général du Patronage des libérés protestants ; M. et Mme Hubert Marie et Mme René Duffot.

S'étaient excusés : M. l'abbé Thomas, représentant Son Eminence le Cardinal Amette ; M. Celier, M. Morel d'Arleux, Mme Contant, M. Bourgarel, Juge d'instruction ; M. Camille François.

M. le Président ouvre la séance à quatre heures et demie et prononce l'allocution suivante.

Mesdames, Messieurs,

Nous aurions désiré donner à notre Assemblée générale un caractère plus solennel et faire connaître les résultats obtenus

par notre œuvre de patronage dans une réunion plus nombreuse, tenue sous la présidence d'une des personnalités éminentes qui s'intéressent à nos efforts. Nous avons obtenu de M. le Bâtonnier Busson-Billaud qu'il voulût bien nous faire l'honneur de présider cette assemblée et nous nous préparions à lui trouver, dans une salle plus grande, un auditoire digne de lui, lorsqu'un deuil cruel est venu le frapper et l'a obligé de nous retirer le concours qu'il nous avait promis. Nous n'avons pu que nous incliner devant sa grande douleur et nous lui avons exprimé, au nom de notre Société, notre profonde sympathie. Sa place reste vide aujourd'hui, mais nous espérons qu'il se souviendra de sa promesse l'année prochaine et qu'alors, son deuil étant moins récent, il voudra bien nous donner le concours de son grand talent et de son grand cœur en acceptant la présidence de notre Assemblée générale. Nous l'assurons d'avance de toute notre reconnaissance.

Puisque, modeste Président de notre Société de Patronage, je suis, en cette qualité, appelé à présider cette réunion, j'en profiterai pour adresser publiquement mes remerciements aux principaux collaborateurs de notre œuvre.

1° A M. Baillièrre, Secrétaire général ;

2° A M. Dabancour, Trésorier et Visiteur des détenus à la Petite-Roquette ;

3° A M. le commandant Besnard, visiteur à la Petite-Roquette ;

4° A M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite-Roquette, véritable apôtre, le fondateur et l'âme de notre œuvre, à laquelle il s'est consacré tout entier, et dont il continue à diriger l'atelier ;

5° A M. l'abbé Brunet, aumônier auxiliaire, qui marche sur les traces de l'abbé Milliard, et qui est son digne continuateur ;

6° A M. le docteur Fay et M. Dehouve, visiteurs à Fresnes ;

7° A l'Administration pénitentiaire, qui encourage nos efforts et en reconnaît l'utilité en nous donnant une subvention bien nécessaire ;

8° A M. Renard, Directeur de la prison de Fresnes.

J'adresse aussi notre souvenir à M. Bondon, ancien Direc-

teur de la Petite-Roquette, qui vient de prendre sa retraite et dont la bienveillance nous a été précieuse.

C'est à tous ces concours, à tous ces dévouements que doivent être rapportés les heureux résultats du Patronage, résultats constatés par les hautes récompenses obtenues aux diverses expositions, et reconnus encore par le diplôme d'honneur décerné à la Société par le jury de l'Exposition de Turin.

Le rapport de notre Secrétaire général, que vous allez entendre, vous démontrera l'utilité, la nécessité de notre œuvre qui s'efforce, en effet, d'élever une digue contre le flot montant sans cesse de la criminalité juvénile, en tendant une main secourable aux jeunes gens qu'une condamnation a frappés à la suite d'un premier délit et qui, sans cette aide, deviendraient fatalement des récidivistes, c'est-à-dire des ennemis de plus en plus dangereux de la société.

Je demande à tous ceux qui m'entendent de joindre leurs efforts aux nôtres pour arracher au crime, au mal en général, la jeunesse contemporaine qui devrait être l'espoir de la patrie et qui est en train de devenir la terreur et la ruine de notre société française. La création de tribunaux pour enfants, qui vient d'être décidée par le Parlement, rendra peut-être nos efforts plus efficaces. Saluons donc avec reconnaissance et espérance cette nouvelle institution.

A la suite de l'allocation de M. le président Passez, M. Paul Baillièrre, secrétaire général, et M. Dabancour, trésorier, ont lu leurs rapports sur le fonctionnement de la Société et la situation financière, rapports reproduits plus loin.

Après cette lecture, la discussion s'engage sur les mesures que les patronages peuvent prendre pour faire respecter par les libérés le pacte de la libération conditionnelle.

Après un échange d'observations entre MM. de Corny, Ferdinand Dreyfus, Albert Rivière et le vicomte de Pomereu, la séance est levée à cinq heures et demie.

PLACEMENTS EFFECTUÉS EN 1911

PROVENANCE			Recus à l'Atelier	Places	Soldats	Rapatriés	Malade	A l'atelier	Partis
Petite Roquette . . .	Libérés conditionnels. {	Anciens . . .	1	1					
		Nouveaux . . .	3	2					
	Libérés définitifs . . {	Anciens . . .	4	3				1	1
		Nouveaux . . .	30	12		1			17
Correction Paternelle		Anciens . . .							
		Nouveaux . . .	6	5				1	
Fresnes	Libérés conditionnels. {	Anciens . . .	10	6				3	1
		Nouveaux . . .							
	Libérés définitifs . . {	Anciens . . .							5
		Nouveaux . . .	5						
Autres Prisons	Libérés conditionnels		1	1					
		id. ordinaires	5						
Juge d'instruction	Non lieu		15	4		1			4
		Liberté provisoire							11
		Confiés (loi de 1898)	1						
Autres Patronages			9	5			1	3	
Dépôt de la Préfecture			1				1		
Colonies			4	1			1	1	
Anciens Patronnés			2	1			1		
Ouvriers libres, Asiles de nuit			4	3	1		1		
Totaux			101	44	1	2	9	45	

SITUATION

(MOUVEMENT

ANNÉE 1911

Recettes

En caisse au 1 ^{er} Janvier 1911	4.975	05
Subvention ministérielle	4.000	
Indemnité pour libérés conditionnels	531	50
Réserve des obligations.	732	80
Dons des bienfaiteurs.	1.850	
Sociétaires et souscripteurs	1.450	
Allocation du Conseil gén' d'Eure-&-Loir	25	
— de la Chambre des Notaires	200	
Travail à Façon	11.529	95
Don pour achat de vêtements	700	
Total des recettes	25.994	30
Total des dépenses.	20.382	75
	5.614	55

FINANCIÈRE

GÉNÉRAL)

ANNEE 1911

Dépenses

Loyers	1.824	
Imprimés divers.	554	25
Assurances (accidents, incendies)	206	50
Dépenses de bureau et divers	373	30
Salaire des patronnés	10.644	80
Salaire des contre-maitres	3.200	
Secours en raison d'insuffisance de salaires	185	55
Achat de vêtements	700	
Achat d'outils	700	
Chauffage	150	
Eclairage	147	30
Acquisition de 4 obligations Ouest N. pour emploi des dons de bienfaiteurs	18.685	70
Total	20.382	75



RAPPORT

de

M. Paul BAILLIÈRE, Secrétaire-Général

Nous touchons aujourd'hui à notre dix-septième année d'exercice, et j'espère que vous serez heureux des résultats que je puis vous annoncer. Le bilan de l'année peut, en effet, se résumer en quelques mots : travail meilleur et plus productif. 11.529 fr. 95 au lieu de 9.813 fr. 70, soit 1.700 francs de production en plus. Placements plus nombreux : 44 au lieu de 27. Déchets moins grands : 45 individus partis ou renvoyés au lieu de 68. Ces trois éléments se coordonnent, se justifient et s'appellent l'un l'autre, et leur rencontre nécessaire est à la fois un enseignement et une preuve de vérité.

Le nombre des patronnés reçus cette année à l'atelier a été de 92, soit, avec le reliquat de l'année dernière, 9, un total de 101 ; nous en avons 108 l'an dernier.

Le chiffre des journées de travail s'est élevé à 4.105, au lieu de 4.515. Sur ce chiffre nous comptons 518 journées de libérés conditionnels.

Il y a donc eu un certain fléchissement dans le nombre des patronnés admis et dans le nombre des journées. Mais il faut se rappeler le vieil adage romain, que l'on ne doit pas compter seulement le nombre des témoignages, mais qu'il faut en peser la valeur. Le nombre des bons travailleurs a été plus grand cette année ; le résultat a été supérieur comme travail et comme placement.

On nous a demandé pourquoi nous attachions tant d'importance à notre chiffre d'affaires. La raison en est bien simple, c'est un critérium qui a toujours été infailible et qui porte sur trop d'éléments pour pouvoir être faussé. Comptez en imagination le nombre de pièces de cuivre qu'il faut manier pour produire ces quelques milliers de francs. Certaines pièces seront payées 25 ou 30 centimes, mais combien y en a-t-il qui ne sont pas rémunérées au delà de 1 ou 2 centimes ; songez-y et mesurez alors ce qu'il faut de soins, d'application et de discipline pour arriver aux résultats annoncés.

Vous pourrez compléter vos réflexions en lisant le tableau comparatif des âges et de la durée des séjours de nos patronnés.

Le trait le plus saillant que je signale est que dans les longs séjours compris entre un mois et quatre mois, on ne compte qu'une seule défection. Tous les autres individus de cette catégorie ont été placés, rapatriés ou demeuraient encore à l'atelier le 1^{er} janvier 1912.

Durée du Séjour

	Total	Placés	Soldats	Rapatriés	à l'atelier	Partis
<i>De 1 à 6 jours . . .</i>	29	7			2	21
<i>6 à 31</i>	42	17			3	22
<i>31 jours à 4 mois.</i>	26	18	1	2	3	1
<i>Plus de 4 mois . .</i>	4	2			1	1
	101	44	1	2	9	45

Age des Patronnés

	Total	Placés	Soldats	Rapatriés	à l'atelier	Partis
<i>16 ans</i>	7	1			1	5
<i>17 ans</i>	11	3			1	7
<i>18 ans</i>	24	12			1	11
<i>19 ans</i>	19	6		1	1	14
<i>20 ans</i>	30	16		1	4	9
<i>Plus de 20 ans . .</i>	10	6	1		1	2
	101	44	1	2	9	45

Les dépenses de l'atelier se sont ainsi réparties, par comparaison avec l'année précédente :

	Année 1910	Année 1911
Salaires des patronnés	9.823 70	10.644 80
Salaires des contremaîtres	3.100 »	3.200 »
Secours en raison d'insuffisance de salaire	215 55	185 55
Dépenses d'atelier (outils, etc.)	836 70	997 30

Nous avons, en outre, distribué une valeur d'environ 700 francs de vêtements.

Notre encaisse au mois de janvier est à peu de chose près égale à celle de l'an dernier.

Nous voici arrivés à l'étude du bilan moral :

44 jeunes gens ont été placés.

1 est parti au service militaire.

2 ont été rapatriés.

9 restaient à l'atelier au 1^{er} janvier 1912.

45 ont été renvoyés ou sont partis d'eux-mêmes.

Les deux chiffres saillants sont le nombre des placements : 44 au lieu de 27, et le nombre des départs ou renvois, remarquable en sens inverse : 45 au lieu de 68.

En examinant la différence d'origine de nos patronnés, on voit que sur le nombre des libérés conditionnels 66 % ont trouvé à se placer; que sur les libérés ordinaires, ce chiffre n'est que de 31 %.

A l'égard des jeunes gens qui ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, il y a également lieu de constater une légère amélioration. L'année dernière, aucun d'eux n'était arrivé à se placer; cette année-ci, 4 sur 15 ont été repris par leur famille et placés par elle.

Un jeune homme nous a été confié en vertu de la loi de 1898; il se comporte fort bien à l'atelier, où il reste depuis le mois d'avril dernier.

Je dois maintenant vous entretenir d'une modification importante et heureuse que notre organisation a subie cette année. Nous sommes arrivés à pratiquer une entente avec deux puissantes Sociétés de bienfaisance, l'Hospitalité de Nuit et la Société du Groupe des Maisons ouvrières; et grâce à cette combinaison nous espérons suppléer une lacune qui nous préoccupait depuis longtemps.

Notre but principal et primordial a été de créer un atelier et d'organiser du travail; c'est à cela qu'ont tendu tous nos efforts et nous croyons que les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Mais on ne peut pas toujours rester dans les limites que l'on s'était fixées, et nous demeurions préoccupés du temps qui s'écoule pour nos jeunes gens entre la sortie du soir et la rentrée du matin.

Il y a là des difficultés d'ordre moral et d'ordre physique considérables. Nous n'avons pas un droit de rétention effectif sur nos patronnés. Ils sont en effet en état de liberté, soit provisoire, soit définitive; rien ne les empêche de nous quitter. Les libérés conditionnels peuvent, il est vrai, se voir retirer la concession qui leur a été faite. Mais c'est une menace dont ils ne tiennent pas toujours assez de compte. Quant aux libérés définitifs, la porte leur est toujours ouverte s'ils veulent partir, ils ne restent que par un intérêt bien compris ou sous l'influence d'un bon sentiment.

Comment donc retenir une population aussi instable? Quand on n'a pas la contrainte, l'offre d'un logement décent sera-t-elle suffisante pour balancer l'attrait d'une liberté sans contrôle? Faut-il chercher à fonder un établissement dispendieux, s'assurer des surveillants chèrement payés, organiser chambres ou dortoirs, cuisine, réfectoire, quand on est exposé soit à une désertion complète, soit à des réclamations ou à des luttes continuelles?

D'ailleurs, renfermer ces jeunes gens, n'est-ce pas aller non seulement contre leur droit, mais encore contre le vœu de la loi qui est de les rendre au train ordinaire de la vie, en conduisant par degrés quelques-uns seulement jusqu'à la liberté complète.

Une seule catégorie est vraiment intéressante, c'est celle des jeunes gens confiés au Patronage en vertu de la loi de 1898; mais ils sont peu nombreux, retournent pour la plupart le soir dans leur famille et, d'ailleurs, l'agglomération présente pour eux les mêmes dangers que pour les autres.

C'est ici qu'intervient avec avantage le secours donné par les autres patronages et que l'on peut pratiquer ce qu'en style d'affaires on appellerait la division du travail.

L'Hospitalité de Nuit nous offre, et nous ne saurions trop l'en remercier, un dortoir séparé et surveillé pour les grands garçons qui paraissent avoir de la bonne volonté, mais dont le caractère plus faible a besoin d'être maintenu par la vigilance d'un gardien.

Pour ceux qui nous sont confiés d'une façon particulière, victimes de la misère et de l'infériorité des conditions sociales, plutôt que coupables d'un vrai délit, qui ont besoin d'une atmosphère plus chaude et plus protectrice, nous avons trouvé un accueil favorable auprès de la Société qui régit l'Hôtel populaire de la rue de Charonne.

En payant le prix ordinaire du tarif, nous pouvons assurer là à nos patronnés des chambres individuelles d'une propreté parfaite, des repas substantiels et d'un prix modeste, la faculté de se tenir le soir et le dimanche dans des salles chaudes, claires et munies d'une petite bibliothèque.

En même temps, nous pouvons leur imposer l'obligation de rentrer le soir de bonne heure et l'interdiction de sortir avant le matin.

Déjà cette organisation fonctionne pour quelques-uns des plus méritants et des plus sûrs; et les résultats ont été excellents.

Je n'en veux pour preuve qu'une lettre écrite par une vieille femme infirme, placée à la Salpêtrière, et dont le dernier fils, petit bonhomme très intelligent et de bonne figure, avait été ramassé pour mendicité. Il travaille le jour à notre atelier et le soir loge à l'Hôtel populaire.

Je viens vous remercier de votre bonté de m'avoir envoyé mon fils L... Il est très heureux d'être au nombre de vos employés. Quant à moi c'est la même chose, comptant, Monsieur, que vous en ferez un homme. Je ne pourrai vous faire aucun sacrifice pour vous remercier, mais avec de bonnes prières que je ferai pour vous et lui, j'espère que le bon Dieu me favorisera dans mes prières, car la prière d'une mère délaissée et

infirmes doit porter bonheur au monde charitable. Lucien m'a donné 1 fr. 50. Je vous remercie de cette bonté, il n'oubliera pas sa mère qui souffre.

Recevez, Monsieur, toute ma reconnaissance.

Un échange de lettres amicales continue à nous mettre en rapport, soit avec les jeunes gens qui font leur service militaire ou poursuivent une demande de réhabilitation, soit avec les parents qui, par voie de correction paternelle, ont dû recourir à la grave mesure de l'incarcération. Ce sont des cas variés et souvent douloureux. Quelques-uns sont insolubles ou dépassent notre rayon d'action, comme celui où des jeunes soldats nous demandent d'entrer en relation avec une famille qu'ils ont créée un peu prématurément avant de partir pour leur service militaire.

D'autres fois, au contraire, notre action demeure efficace et bienfaisante et elle a pu soulager des désespoirs qui semblaient irrémédiables.

Tel est le cas révélé par une lettre que nous adresse de province, où elle occupe une situation salariée, une dame veuve dont nous allons recueillir de fils. Ce malheureux, qui rachète sa faute par son repentir, est encore détenu en prison, mais bientôt il va finir, avec le bénéfice de la liberté conditionnelle, son temps d'expiation et va venir dans notre atelier.

Voici la lettre :

Je m'empresse de vous remercier du dérangement que vous avez eu à vous occuper de mon malheureux fils : merci mille fois, Monsieur, de votre bonté, et croyez, je vous prie, à toute ma reconnaissance. Il est inutile de vous dire combien j'ai souffert depuis qu'il est détenu, sous tous les rapports. Je le voyais abandonné de tout le monde et repoussé de toute la famille. Je serai moins malheureuse maintenant que des personnes charitables et dévouées voudront bien avoir la bonté de s'occuper de lui.

J'espère, Monsieur, que s'il rentre à votre atelier, il vous donnera entière satisfaction. Vous déciderez tout ce qu'il faudra faire, et si vous pouviez arriver à le faire engager, je crois qu'il le ferait de bon cœur...

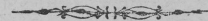
Suivant vos conseils... je garderai ma place et je n'irai pas à Paris comme je l'avais décidé puisque je suis assurée maintenant que mon malheureux fils ne sera pas abandonné.

N'est-ce pas un abrégé des calamités et des bouleversements qu'entraîne une condamnation correctionnelle, au détriment du fils, de la famille, et indirectement de la société elle-même ? Souvent atténuer ces calamités, quelquefois y porter remède, c'est le rôle et la beauté du Patronage.

En terminant, je mentionnerai deux faits importants qui ont signalé l'existence du Patronage cette année et que nous

considérons tous deux également comme des titres d'honneur. Le premier, c'est l'attribution d'une somme de 1.000 francs par le Comité central des œuvres d'assistance par le travail, en témoignage d'estime et d'encouragement. Cette somme a été jointe à une donation de 500 francs qui nous a été attribuée par un généreux anonyme et servira, suivant nos règlements, à accroître notre modeste capital. Le second, c'est l'attribution d'un diplôme d'honneur qui nous a été conféré à l'Exposition de Turin et qui vient compléter la liste des glorieuses récompenses obtenues dans d'autres expositions.

J'ai fini, Messieurs, ma tâche annuelle ; j'espère que vous trouverez que le Patronage a encore rempli cette année la mission qu'il s'était proposée et qu'il aura ainsi mérité la sympathie que vous voulez bien lui accorder, ainsi que celle que nous vous demandons de solliciter pour lui encore autour de vous.





RAPPORT

de

M. DABANCOUR, Trésorier



Mesdames, Messieurs,

L'exposé — que j'ai eu l'honneur de vous présenter, l'année dernière, à pareil jour — de nos opérations financières de 1910 nous permettait de les considérer comme donnant un résultat satisfaisant.

Aujourd'hui, je suis amené, pour l'exercice 1911, à une conclusion non moins favorable, sans mériter, je crois, d'être taxé d'optimisme injustifié.

Le 31 décembre dernier, notre encaisse était, en effet, de 5.611 fr. 55, supérieure de 636 fr. 50 à celle qui existait en fin du précédent exercice.

La plus-value a plusieurs causes, dont je demande la permission de ne citer que les principales, me référant, au surplus, au tableau ci-joint de nos recettes et de nos dépenses.

En premier lieu, les dons des bienfaiteurs ont excédé de 930 francs, en 1911, ceux de l'année précédente ; mais cette augmentation se trouve compensée, jusqu'à due concurrence, par une diminution de 559 fr. 50 dans le montant des indemnités dues pour les libérés conditionnels confiés à nos soins. La décroissance des indemnités dont il s'agit s'explique, d'ailleurs, par le fait que ces libérés nous ont été remis en moins grand nombre et pour des périodes plus courtes que par le passé.

D'autre part, notre personnel de patronnés s'étant restreint dans une proportion assez sensible, nous avons vu, comme conséquence, nos dépenses d'atelier s'atténuer d'une façon marquée (666 fr. 60).

En résumé, une diminution de dépenses, s'ajoutant à une plus-value de recettes, explique tout naturellement, avec quelques menues variations, l'excédent, constaté plus haut, de notre encaisse au 31 décembre 1911 comparée au reliquat qui existait au début de l'exercice.

Il convient, du reste, de mentionner ici que, pour nous conformer à une prescription de nos statuts, nous avons dû faire emploi, en obligations de Chemins de fer français, et moyennant 1.697 fr. 05, d'une somme provenant, dans des conditions exceptionnelles, de dons de bienfaiteurs, au nombre desquels nous sommes heureux de compter le *Comité central des Oeuvres d'assistance par le travail*. Cette acquisition vient un peu accroître notre fonds de réserve et nous aiderait à faire face aux charges éventuelles qui pourraient se produire, comme aux améliorations que nous souhaiterions d'apporter dans notre installation.

Les témoignages d'intérêt que nous recevons nous sont tous un précieux encouragement. Mais nous constatons surtout, avec une vive reconnaissance, que la bienveillance du ministère de la Justice continue à nous être acquise. Il a bien voulu nous maintenir, durant le dernier exercice, l'allocation importante accordée les années précédentes sur le budget des services pénitentiaires ; et nous lui offrons ici nos sincères remerciements.



EXERCICE 1911

CAISSE DU TRÉSORIER

RECETTES

Solde en caisse au 31 décembre 1910.....	4.975 05	
Subvention ministérielle.....	4.000 »	
Indemnité pour libérés conditionnels..	531 50	
Réserve des obligations.....	732 80	
Dons des bienfaiteurs.....	1.850 »	
Dons des sociétaires et souscripteurs..	1.450 »	
Conseil général d'Eure-et-Loir.....	25 »	
Chambre des Notaires.....	200 »	
Total des recettes.....	8.789 30	8.789 30
Avoir au 31 décembre 1911.....	13.764 35	

DÉPENSES

Loyers.....	1.824 »	
Imprimés divers (1).....	554 25	
Solde des dépenses d'atelier.....	3.497 70	
Assurances (accidents, incendies).....	206 50	
Dépenses de bureau et diverses.....	373 30	
Participation dans les frais de réhabilitation	» »	
Acquisition de 4 obligations Ouest-Nouvelles pour l'emploi de dons de bienfaiteurs.	1.697 05	
Total des dépenses.....	8.152 80	8.152 80
Différence représentant l'encaisse au 31 décembre 1911.....	5.611 55	

(1) Y compris les frais de tableaux, photographies, encadrements pour l'Exposition de Turin.



Membres de la Société de Patronage

BIENFAITEURS

MM.

† S. E. le CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris	1000 »
S. E. le CARDINAL AMETTE, Archevêque de Paris, 50, rue de Bourgogne.....	50 »
BAILLIERE (Emile), libraire, boul. St-Germain, 106.....	420 »
BAILLIERE (Paul), D ^r en droit, bd de Courcelles, 20.....	300 »
† BALLEROY (Comtesse de).....	100 »
BANQUE de France.....	200 »
BAYARD (Achille), à Roubaix.....	100 »
BAZIN (René), membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule.....	100 »
† BEAUDOIN (Henri).....	600 »
BELLOCOQ (de), avenue Kléber, 27.....	200 »
BOUCHER (Paul), juge d'instruction au Tribunal de la Seine, rue de Condé, 30.....	200 »
BOULET-JANVIER (Mme Vve), à Naivres.....	100 »
BOURDILLON, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel, 10, rue d'Anjou.....	100 »
BRET (Léon), avocat, av. du Bois-de-Boulogne, 64.....	100 »
BREUILLE (Alphonse), boulevard Voltaire, 64.....	100 »
CARRABY, avocat, rue de Téhéran, 4.....	100 »
CASAUBON, rue N.-D.-de-Nazareth, 43.....	5 »
CAVARE (Mme), boulevard Malesherbes, 35.....	100 »
CHAMBRE des Notaires de Paris.....	1100 »
CHAPOT (Anthime), sculpteur, rue de Sèvres, 103..	100 »
COJET-LITARD, industriel, à Roubaix.....	100 »
COLCOMBET et C ^{ie} , industriels, à Saint-Etienne..	100 »

COMITE des OEuvres du Travail, rue de Courcelles, 46.....	300	»
CONSEIL GENERAL de la Nièvre.....	150	»
CONSEIL GENERAL d'Eure-et-Loir.....	75	»
CONSEIL GENERAL de la Seine-Inférieure.....	200	»
CREDIT FONCIER de France.....	100	»
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44.....	100	»
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32.....	100	»
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26.....	100	»
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord).....	100	»
DEMONBYNES, avocat, boul. du Montparnasse, 25.....	100	»
† DEMY (Adolphe), consul.....	1000	»
DREYFUS (Anat.), comm., r. Grange-Batelière, 18.....	100	»
DREYFUS (frères), comm., rue Croix-des-Petits-Champs, 50.....	100	»
DUBLY (H.-J.), Roubaix.....	200	»
DUFLOS (Fernand), Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, rue Jouffroy, 81.....	100	»
DUFLOT (Paul), rue de Saint-Pétersbourg, 7.....	100	»
DURFORT (Comte de), boul. Saint-Germain, 276... ..	300	»
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1.....	100	»
ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET, 80, avenue Marceau. Don avec affectation spéciale.....	1000	»
† FAMECHON (Gustave).....	150	»
FONTAN (Thérèse Velade), avenue des Ternes, 2.. ..	600	»
† GARGAN (Baronne de). Don avec affectation spéciale.....	5000	»
GAUTHIER-VILLARS (Albert), r. de Bourgogne, 21.....	200	»
† GIRARDIN (Henri).....	500	»
† GIRARDIN, notaire honoraire.....	500	»
† GIRARDIN (Mme Vve).....	300	»
GIRARDIN (Mme), rue de Sfax, 2.....	100	»
† GOLDSMIDT (Léopold).....	100	»
GRAMMONT (Comte Armand de), rue de l'Université, 173.....	100	»
GRIGNON (Henri), notaire boul. Saint-Michel, 26.. ..	100	»
GUERIN (Emile), rue des Poitevins, 2.....	100	»
HACHETTE et Cie, libraires, boul. St-Germain, 79.....	100	»
† HAREL (A.), 1 ^{er} Président honoraire à la Cour d'Appel.....	900	»
† HERMITTE (Ch.), membre de l'Institut.....	100	»
† HEURTEMATE (Mme Veuve).....	100	»
HEYDT.....	100	»
HUNEBELLE (Jules), maire de Clamart.....	100	»
† JUVIGNY (Alfred de), à Paris.....	200	»
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67.. ..	100	»
LA FERRIERE (Mme de), rue de la Pépinière, 14.. ..	150	»
LAGOGUEE (père et fils), rue du Chemin-Vert, 23.. ..	150	»
LACOSTE (Charles), rue du Renard, 42, Rouen....	100	»

LANGE (F.), industriel, Troyes.....	100	»
LAROCHE-JOUBERT, comm., r. des Archives, 11.. ..	100	»
† LEFAUCHEUX (Mme).....	100	»
LEFEVRE (Mme Théodore), place Saint-Michel, 4.. ..	100	»
LEROUX (Mme Alfred), rue Saint-Honoré, 364....	100	»
LESCOT (Marcel), avenue Henri-Martin, 44.....	100	»
LYONNE (Comte de), rue de Varennes, 88.....	200	»
MARIE (Hubert), architecte, Chaussée-d'Antin, 60.. ..	100	»
MESNIER (Jules), boulevard Haussmann, 153.....	100	»
MILLIARD (Victor), sénateur, ancien Garde des Sceaux, rue Saint-Honoré, 131.....	200	»
MONTARGIS (M. et Mlle).....	200	»
† MONTCHARVILLE.....	200	»
MOREL, Gouverneur du Crédit Foncier de France, 19, place Vendôme.....	100	»
MOREL d'ARLEUX (Charles), notaire honoraire, avenue de l'Opéra, 13.....	200	»
MOREL d'ARLEUX (Henri), faub. Poissonnière, 35.....	200	»
COMITE Central des OEuvres d'Assistance par le Travail, boulevard Saint-Germain, 175.....	1000	»
ORBAN (Pierre), juge-suppl., Vincennes.....	120	»
PALLAIN, Gouverneur de la Banque de France....	100	»
PETIT (Charles), Président honoraire à la Cour de Cassation, Président d'honneur du Patronage des Jeunes Adultes, St-Jean-de-Luz (Basses-Pyrén.).	200	»
POMEREU (Comte de), député, rue de Lille, 67....	100	»
† POMEREU (Marquise de).....	600	»
POMEREU d'ALIGRE (Vicomte de), ancien Conseiller général de la Nièvre, 48, rue de Bourgogne..	2000	»
† POUILLET (Eugène), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel.....	100	»
POUX-FRANKLIN, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue Montalivet, 16.....	120	»
RIVIERE (Louis), rue Jouffroy, 91.....	200	»
ROUX-SIGNORET (D ^r), place Saint-Michel, 4.....	100	»
† ROUIET (l'abbé J.), curé de Montlignon.....	100	»
SAINT-SAENS (Camille), compositeur de musique, membre de l'Institut, faubourg Saint-Honoré, 69.....	100	»
SERIPEL (Léon), industriel, à Roubaix.....	100	»
SOUBIES (Albert), rue de Phalsbourg, 14.....	350	»
TABOURIER, commerçant, rue d'Aboukir, 6.....	100	»
TAUB (Louis), rue Lafayette, 10.....	100	»
THOMAS (l'abbé), vic. gén. à l'Archevêché de Paris.....	100	»
TROYET et C ^{ie} , commerçants, à Saint-Etienne....	100	»
Z... (Marquis de).....	200	»
ANONYME (versement du 8 janvier 1914).....	500	»

ANONYME.....	500 »
—	300 »
—	200 »
—	150 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	60 »
—	50 »
—	40 »
—	25 »
—	25 »
—	10 »
Y.....	75 »

SOCIÉTAIRES

MM.

- AUDOLENT, Vice-Chancelier à l'Archevêché, chanoine directeur de l'enseignement libre au diocèse de Paris, 55, rue de Babylone.
- BALLIMAN, avocat à la Cour de Cassation, rue Galilée, 23.
- BEAUDINOT, Curé de Saint-Ambroise.
- BESNARD, Commandant en retraite, avenue de Breteuil, 65.
- BOIVIN-CHAMPEAUX, sénateur, ancien Président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, quai d'Orsay, 13.
- BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour d'Appel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 71.
- BONDON (D^r Frédéric), directeur de la Petite-Roquette.
- BUCHOT (N.), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 71.
- BOUISSIN (Mme Vve), Faubourg Saint-Honoré, 122.
- DABANCOUR, avenue de Ségur, 15.
- DAUCHEZ (Georges), notaire honoraire, rue Galilée, 30.
- DUFLOT (René), boulevard de Courcelles, 20.
- DUPUIS (René), rue Margueritte, 5.
- ESPEUILLES (Comte d'), place du Palais-Bourbon, 6.
- GALLET (Edmond), rue du Louvre, 2.
- GALLET (Mme Veuve Charles), rue de Vaugirard, 56.
- GERBELOT (Mme), rue de Vaugirard, 297.
- GOLDSMIDT (Paul), avenue Hoche, 31.
- GUILLAUME (Georges), rue Saint-Lazare, 91.
- JAHAM-DESRIVAUX (A.), chef de division au Crédit Foncier de France, 13, rue de Turin.
- JOLY (Henri), membre de l'Institut, rue Boissonade, 3.
- JOUARRE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue Saint-Dominique, 30.
- LACONIN (Félix), avocat à la Cour d'appel, villa Honzac, Tarnos (Landes).
- LE BER, avocat à la Cour d'Appel, 10, boulevard Raspail.
- LECOMTE (Lucien), avocat à la Cour d'Appel, rue du Général-Foy, 4.
- LEFAUCHEUX (André), rue de Courcelles, 142.
- LINDET (Mme Veuve), boulevard Saint-Michel, 9.
- LINDET (Fernand), boulevard Saint-Michel, 9.
- LINDET (André), notaire, boulevard Saint-Michel, 9.
- MARTY (Comte Henri), square du Croisic, 1.
- MEAUX (Louis de), à Ouchy-Lausanne.
- MERCIER (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, boulevard Raspail, 10.

MILLIARD (l'Abbé), aumônier à la Petite-Roquette, avenue Parmentier, 10.
MORTEMART (Duc de), rue Saint-Dominique, 1.
NOURRISSON (Paul), avocat à la Cour d'Appel, rue Saint-Guillaume, 19.
OLAGNIER (A.), notaire honoraire, rue Saint-Florentin, 4.
PASSEZ (E.), ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, faubourg Saint-Honoré, 122.
PERRIN (Emile), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, place Malesherbes, 24.
PILOT (M. et Mme), rue du Foin, 6.
PONCET (François), vice-président au Tribunal civil de la Seine, rue d'Assas, 90.
POUX-FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue Montalivet, 16.
RASTOIN, architecte, rue de Constantinople, 43.
RENAUDIN, notaire, Sceaux (Seine).
RENAULT (Léon), ancien préfet de police, avenue de Wagram, 38.
SELVES (de), préfet de la Seine.
SESSEVALLE (de), boulevard Haussmann, 159.
SIGAUD (Mme Veuve Jules), rue Bara, 5.
SOUBIES (Mme Eugène), rue de Phalsbourg, 12.
THOMAS (H.), secrétaire général honoraire de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, rue Lamennais, 12.
THUREAU (Georges), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, rue Garancière, 11.
TOCQUEVILLE (Comte de), rue de Chanaleilles, 4.
VOISIN (Félix), membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue de Milan, 11 bis.
WEBER (M. et Mme Pierre), faubourg Poissonnière, 53.

SOUSCRIPTEURS

MM.

AUFFRAY (Jules), avocat à la Cour d'Appel, boulevard Raspail, 127.
BARIZET (Veuve), boulevard Saint-Michel, 20.
BARTH (Dr Henri), rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2.
BAUDET (D.), fondé de pouvoirs de la Lyonnaise, rue de Châteaudun, 53.
BAZY (Mme P.), boulevard Haussmann, 85.
BERTHON (Fernand), avocat, rue de Tocqueville, 22.
BLANCHET (Charles), notaire, rue Beaujolais, 11, Palais-Royal.
BOSCHER (Veuve Jules), boulevard Saint-Michel, 113.
BOURGAREL, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, avenue Mozart, 90.
CAPLAIN (Henri), rue Portefoin, 12.
CAZELLES (Paul), avocat, avenue d'Antin, 25.
CELIER, avocat, place Saint-François-Xavier, 1.
CHABROL, rue Cambronne, 96.
CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148.
COETLOSQUET (Mlle du), boulevard des Invalides, 40.
COTTENET (André), notaire, boulevard Bonne-Nouvelle, 25.
DARDONVILLE (Louis), Chaussée de la Muette, 15.
DEHOUE (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, avenue Victoria, 22.
FONTANE (Baron de), rue de la Trémoille, 18.
GALLET (Maurice), boulevard Saint-Germain, 176.
GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes, avenue d'Antin, 36.
GAUMONT (L.) et C^{ie}, ingénieurs, rue Saint-Roch, 57-59.
GIRARD (Ernest), rue Gay-Lussac, 5.
GRIGNON, notaire, boulevard Saint-Michel, 26.
HATON de la GOUPILLIERE, membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 56.
HENRY (l'Abbé Charles), vicaire à Saint-Séverin.
HUSSENOT de SENONGES (Etienne), rue Chauveau-Lagarde, 6.
JEANNEL (Félix), avenue Victoria, 12.
KASTLER, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, square du Roule, 2.
LALAIN-CHOMEL (Et. de), avenue Victor-Hugo, 71.
LEFEBVRE (l'Abbé), secrétaire de Mgr l'Archevêque de Paris, 50, rue de Bourgogne.

- LENGLET (Paul), avenue de Messine, 10.
LEREDU, avocat à la Cour d'Appel, rue de Paradis, 42.
MASSION (Paul), rond-point des Champs-Élysées, 3.
MEAUX SAINT-MARC, lieutenant-colonel, rue de Rome, 31.
MENNESSON (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, boulevard Haussmann, 79.
MINORET (Mme Marguerite), rue Ampère, 37.
PAILLARD et C^{ie}, imprimeurs, rue Dauphine, 16.
PARSEVAL (colonel de), rue d'Assas, 43.
PASSEZ (André), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue du Général-Foy, 46.
PATRILLE (A. aîné), rue Cambronne, 96.
PICOT (Robert), avocat à la Cour d'Appel, rue Ampère, 37.
QUINT (Charles), rue de Rivoli, 118, maison Dumont.
REAULX (marquis des), rue de Grenelle, 81.
REYMANN (l'Abbé), second vicaire à Saint-Ambroise, boulevard Richard-Lenoir, 83 *bis*.
RIBOT (Alexandre), ancien président du Conseil des Ministres, sénateur, membre de l'Académie Française, rue de Tournon, 6.
RIVIERE (Albert), ancien magistrat, rue d'Amsterdam, 52.
SCHMIT, marbrier, boulevard Edgar-Quinet, 7.
THOMAS (Gabriel), musée Grévin, boulevard Montmartre, 10.
THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'Académie Française, rue Garancière, 11.
TURGIS (Albert), rue Saint-Placide, 55.
VEL-DURAND, greffier de la Justice de Paix, à Nogent-sur-Marne (Seine).
-

